

QUE SE PASSE-T-IL EN FRANCE?

John J. Janc, Professeur de français émérite

Minnesota State University, Mankato

Été - 2020

LA LANGUE

(Il est à noter que nous ne donnons pas toutes les définitions des mots et des expressions. Tous ne sont pas monnaie courante, ne se disent pas couramment. Le lecteur risque de les trouver dans ce qu'il lit.)

Le "n" de "gluten" se prononce.

Moïse a fait s'abattre dix "plaies" sur Égypte.

Une personne qui "avale sa cartouche" meurt.

On dit une table à manger, de jardin.

Un enfant qui bouge constamment "a la bougeotte".

Quelqu'un qui "est impotent" est estropié, faible, infirme.

Quand on "fait son miel" de quelque chose, on en tire profit.

Quelqu'un qui est très petit "est haut comme trois pommes".

Quelqu'un qui est "coffré (argot)" est incarcéré, emprisonné.

Une ressemblance "confondante" est stupéfiante, déconcertante.

Une histoire (un conte, un récit) "à dormir debout" est invraisemblable.

Quelqu'un qui travaille dur "turbine (argot)". On dit aussi qu'il va au "turbin".

Quand on avance, marche "à pas de velours", on ne fait pas de bruit comme un chat.

Une "blague à tabac" est un sachet en toile ou en cuir destiné à transporter et conserver du tabac.

Si l'on "en a soupiré de quelqu'un, de quelque chose", on en a eu assez.

Une serviette de bain est souvent faite de tissu "extensible", de coton car il est très absorbant.

Quelqu'un qui "dort sur ses deux oreilles" dort tranquillement, profondément.

« Oiseau » est le plus petit mot de langue française contenant toutes les voyelles.

Un individu qui "prend ses jambes à son cou (au cou) (fam.)" s'enfuit, se sauve, court.

Quand on fait le plein, on utilise le "pistolet à carburant" pour mettre l'essence dans le réservoir.

Un style, un vers, un discours “ampoulé” est plein d’emphase, déclamatoire, boursoufflé, pompeux.

Quand on se fait “gruger”, on est dupé, trompé, dépouillé de quelque chose. On peut gruger quelqu’un.

Quand on “rentre dans le lard”(argot), on attaque quelqu’un, on l’agresse physiquement ou verbalement.

Une “tête brûlée” (fam.) est un individu qui aime le risque, l’aventure, qui n’a peur de rien. Il prend des risques inutiles.

Quelqu’un qui ne sait pas quoi faire, qui ne sait pas ce qu’il veut, “ne sait pas à quel saint se vouer”, ne sait pas quelle décision prendre.

Quand on ne peut pas faire plusieurs choses en même temps, on ne peut pas

“être (à la fois) à la ville et aux champs (au four et au moulin)”.

Un boxeur qui est étourdi, assommé par un coup, un choc est “sonné”.

Quelqu’un qui est ébranlé moralement par une rude épreuve est “sonné”.

On parle d’un “renvoi d’ascenseur” quand une personne rend un service à quelqu’un d’autre en échange d’une faveur ou d’un service déjà obtenu.

Une personne qui “dort comme un sonneur” dort profondément. On peut également dormir comme une souche, un loir, un bébé, une bûche ou une pierre.

Un “apophtegme” est un précepte, une sentence, une parole mémorable ayant valeur de maxime.

“L’expérience est l’addition de nos erreurs” en est un exemple.

Le visage de papi est “parcheminé”, c’est-à-dire maltraité par le temps. C’est vrai pour toute personne dont la peau a été burinée par le temps, le vent, le soleil et qui ressemble à un parchemin.

On appelle un rideau qui s’ouvre du milieu vers les deux côtés un “rideau à la grecque”. La “patience” est un ensemble mécanique permettant l’ouverture et la fermeture de rideaux à la grecque.

Quand on “n’y va pas avec le dos de la cuillère”, on agit sans modération, on fait les choses carrément, franchement. On ne fait pas dans la demi-mesure, dans la «dentelle». On n’a pas pris de «gants».

Un « godet » (fam.) est un gobelet sans pied ni anse. On entend boire son godet (le contenu de son verre).

Quand on donne à boire aux oiseaux en cage, on met l’eau dans un godet. Un godet est aussi un élément mécanique en acier fixé à l’extrémité du bras d’une pelle mécanique.

LA VIE DE TOUS LES JOURS

Quelqu’un qui achète des cigarettes vendues à la sauvette dans la rue est passible d’une amende de 135 €.

Si l’on veut être confortablement assis, on peut s’asseoir dans un “fauteuil club” qui est un fauteuil de cuir large et profond.

Depuis 1^{er} juillet 2020, les salariés touchés par le décès d'un enfant bénéficient d'un congé de sept jours, contre cinq auparavant.

Pour une femme divorcée, l'utilisation prolongée du nom de son ex-conjoint ne constitue pas un droit même pour des raisons professionnelles.

Quelqu'un qui est "en bras de chemise" est habillé simplement, sans veste. Son vêtement ne recouvre pas les bras comme avec un polo, un tee-shirt ou une chemisette.

Lorsqu'un voyageur annule un séjour touristique la veille du départ, l'acheteur ne peut pas à la fois accepter un voyage de substitution et réclamer une indemnité de résiliation.

Les soldes d'hiver 2020 n'ont duré que quatre semaines (contre six semaines normalement). C'est un arrêté du 27 mai 2019 qui fixe désormais les dates et les heures de début des soldes ainsi que leur durée.

Les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques), ainsi que de mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement, chantage, humiliation, injures, coups..., peuvent contacter le 3919, un numéro gratuit et anonyme.

Le paiement en espèces (dans la monnaie nationale) est le seul moyen de paiement que le commerçant est dans l'obligation d'accepter. S'il refuse, il est passible d'une amende de 150 €. Le paiement est limité à 1 000 €. Entre particuliers c'est 1 500 €; au-delà il faut une preuve écrite.

Depuis le mois de mai, il n'est plus obligatoire de disposer d'un éthylotest jetable dans sa voiture. Les établissements de nuit doivent en fournir à leur clientèle sous peine d'une contravention très élevée (une amende forfaitaire de 135 €). Un éthylotest antidémarrage (EAD) peut être installé comme alternative à la suspension de permis.

La « trêve hivernale » suspend du vendredi 1^{er} au mardi 31 mars 2020 l'expulsion d'un locataire pour cause d'impayés successifs. À la fin de la trêve, et si le problème n'a pas été résolu, le bail pourra être résilié et la procédure d'expulsion locative, exécutée par un huissier de justice. Le principe de la « trêve hivernale » a été étendu aux coupures de gaz et d'électricité, désormais interdites pendant cette période.

Normalement on offre du muguet porte-bonheur à ses proches le 1^{er} mai. Cette année la vente à la sauvette a été interdite. On l'a acheté dans les commerces de produits essentiels, chez les fleuristes (une vente sur trois) et sur commande sur internet. La production est localisée à 80% dans le pays nantais, et la récolte génère 7 000 emplois pour la récolte. Le reste de la production est cultivé notamment dans la région de Bordeaux et dans le Var.

Les jours fériés peuvent être chômés ou travaillés et rémunérés à des conditions qui varient selon les jours concernés (1^{er} ou autre). Dans certains cas, les jours fériés permettent également de bénéficier d'un pont. Le 1^{er} mai est le seul jour obligatoirement chômé pour tous les salariés, le travail n'étant prévu ce jour-là que dans certains établissements et services (hôpitaux, transports publics...) où le travail ne peut pas être interrompu en raison de la nature de leur activité.

En cas de conflit et en l'absence de dernières volontés du défunt concernant ses funérailles, c'est le parent le plus présent qui décide de l'organisation des funérailles et de l'inhumation. Les frais d'obsèques sont prélevés sur l'actif successoral, c'est-à-dire sur les comptes bancaires de la personne décédée. Si le solde

de ces comptes n'est pas suffisant, les héritiers devront participer. Il faudra vérifier l'existence d'éventuels contrats d'assurance souscrits par le défunt de son vivant. Les contrats d'assurance ne sont pas utilisables avant la succession et ne peuvent souvent pas servir aux obsèques.

LES TRANSPORTS

Le (cheval fiscal) (CV) est une unité de mesure utilisée par l'État et les assurances pour déterminer la valeur fiscale d'un véhicule.

Si l'on met en circulation un véhicule sans l'avoir assuré, on commet un délit.

Cette infraction est punie d'une amende de 3 750 € pouvant être assortie de peines complémentaires (suspension du permis, confiscation du véhicule, etc.).

Le covoiturage est autorisé à condition que le conducteur ne réalise en aucun cas de bénéfice. Les frais de covoiturage qui peuvent être partagés sont les frais effectivement engagés par un conducteur pour l'utilisation d'un véhicule à l'occasion d'un déplacement. Ils comprennent les frais suivants : la dépréciation du véhicule (l'usure du véhicule); la réparation et l'entretien; les pneumatiques et le carburant; les péages et les frais de stationnement.

Depuis le mois de mai 2020, quelqu'un qui commet une infraction au code de la route en tenant son téléphone à la main en plus d'une autre infraction pourra être sanctionné d'une rétention de son permis de conduire. La rétention du permis est une mesure de sécurité qui ne peut durer plus de 72 heures. Cette rétention peut être suivie d'une suspension du permis de conduire pour une durée maximale de six mois. Sinon d'une amende de 135 €.

En 2020, le tarif minimum d'une course passe à 7,30 € pour tous les taxis (parisiens et non parisiens). Les tarifs forfaitaires institués pour les courses directes des taxis parisiens entre Paris et les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et d'Orly (dans les deux sens) ont augmenté par rapport à ceux pratiqués en 2019:

53 € entre l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle et Paris rive droite ;

58 € entre l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle et Paris rive gauche ;

37 € entre l'aéroport de Paris-Orly et Paris rive droite ;

32 € entre l'aéroport de Paris-Orly et Paris rive gauche.

L'ÉDUCATION

Si l'on perd son diplôme, on peut maintenant aller sur ce site pour obtenir une attestation en ligne : diplome.gouv.fr.

LA SANTÉ

Dans le cadre de la lutte contre les papillomavirus humains (HPV) , le ministère de la Santé a approuvé la recommandation de la Haute Autorité de santé d'étendre la vaccination contre les papillomavirus à tous les garçons entre 11 et 14 ans.

VOCABULAIRE ASSOCIÉ AU CORONAVIRUS (COVID-19)

Test de dépistage

Confinement, déconfinement (progressif)

Distanciation sociale, l'éloignement physique de deux mètres (1 mètre), l'éloignement physique

La quatorzaine (mise à l'isolement).

Réduire la propagation de la maladie, gouttelettes, lavage des mains

Couvre-visage, masque; le port du masque, porter; réutilisable, jetable, lavable, médical, non-médical, chirurgical, fait maison, de procédure, facial. Masque chirurgical, FFP1 ou FFP2

Désinfecter, désinfectant à base d'alcool. Gel hydroalcoolique

Respecter la distance sociale

Maintenir le lien social, parental, humain

Reprise d'activité. Réouverture des écoles, des crèches

Interdiction de déplacement au-delà de 100 km

Le télétravail (travail à distance)

QUELQUES RÈGLES IMPOSÉES AUX FRANÇAIS DÈS LE DÉBUT DE LA CRISE (ELLES ONT ÉTÉ MODIFIÉES PAR LA SUITE)

Les cinémas, les casinos, les salles de jeux et les centres de vacances sont fermés.

Les activités de sports collectifs (football, basket, handball, etc.) sont interdites ainsi que les sports de combat.

On doit respecter les "gestes barrières" (se laver les mains régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades, rester toujours à plus d'un mètre les uns des autres, éviter de se toucher le visage, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

Ceux qui ont plus de 11 ans doivent porter un masque dans la plupart des établissements recevant du public et dans les transports en communs.

Il est nécessaire de maintenir la distanciation physique dans les cafés, les restaurants, les établissements recevant du public, ainsi que, dans toute la mesure du possible, dans les transports et à l'école.

Il faut avoir une attestation de son employeur pour se déplacer dans les transports en commun franciliens (bus, tram, métro, trains et RER) aux heures de pointe.

Les cérémonies funéraires sont limitées à 20 personnes qu'elles se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur.

Les croisières fluviales sont interdites.

Les établissements accueillant des foires, expositions et salons restent fermés.

On ne peut pas se déplacer en dehors de son département ni à plus de 100 km de son domicile.

Si on est obligé de se déplacer, il faut se munir d'un justificatif de domicile et de tout document justifiant le motif du déplacement.